



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} septembre 2026 à 18h dans la salle de réunion de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

Relevé de Décisions

Le 1^{er} septembre 2026 à 18h, dans la salle de réunion de la Communauté d'Agglomération, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, légalement convoqué le 19 août 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, Président de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

PRESENTS :

- M. VASSET Laurent, Président,
- M. AUBRY Pierre, Conseiller communautaire de Fécamp,
- Mme CAVELIER Elisa, Conseillère communautaire de Fécamp,
- Mme CAYEUX Stéphanie, Maire et Conseillère communautaire de Vattetot-sur-Mer,
- M. COGNIE Florentin, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. COLOMBEL Gérard, Maire et Conseiller communautaire de Contremoulins,
- M. COURSAULT Olivier, Maire et Conseiller communautaire de Froberville,
- M. CROCHEMORE Jean-Marie, Maire et Conseiller communautaire de Ganzeville,
- M. DAUDRUY François, Maire et Conseiller communautaire de Saint-Léonard,
- M. GOSSELIN Régis, Maire et Conseiller communautaire de Limpville,
- M. GOULET Dominique, Maire et Conseiller communautaire de Tourville-les-Ifs,
- Mme GUENOT Estelle, Maire et Conseillère communautaire de Gerville,
- M. LECOURT Pascal, Maire et Conseiller communautaire de Senneville-sur-Fécamp,
- M. MALBRANQUE David, Maire et Conseiller communautaire des Loges,
- Mme MARICAL Stéphanie, Conseillère communautaire de Fécamp,
- M. NAVARRE Jean-Louis, Maire et Conseiller communautaire de Valmont,
- M. ROUSSEL David, Conseiller communautaire de Fécamp,
- Mme TESSIER Dominique, Conseillère communautaire de Fécamp,

POUVOIRS :

- M. CAPRON Philippe, Maire et Conseiller communautaire d'Yport, à M. le Président,
- Mme DEHAIS Amélie, Maire et Conseillère communautaire d'Ypreville-Biville, à M. Régis GOSSELIN,

EXCUSÉS :

- M. DURAND Philippe, Maire et Conseiller communautaire de Thiergeville,
- M. MAHEUT Raynald, Conseiller communautaire de Fécamp,

ABSENTS :

- M. DONNET Pascal, Maire et Conseiller communautaire d'Epreville,
- Mme RIVIERE Virginie, Maire et Conseillère communautaire de Thérouldeville,
- M. SCARANO Eric, Maire et Conseiller communautaire de Sassetot-le-Mauconduit,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. CARDON Christophe, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme LAURANT Sabine, Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme MOUTIER Sophie, Chargée de missions de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,

ORDRE DU JOUR

Monsieur Laurent VASSET, Président, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Estelle GUENOT est désignée en qualité de secrétaire de séance par l'assemblée.

Le relevé de décisions du Bureau communautaire du 7 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée passe ensuite à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.



Délibération N°2026/25B :

Santé : Construction d'un nouvel immobilier de santé et immobilier de bureaux - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre suite au concours d'architectes

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération en date du 23 juin 2025, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral a approuvé à l'unanimité la poursuite du projet de construction d'un nouvel immobilier de santé à destination du Centre de Santé intercommunal afin de renforcer ses capacités d'accueil de nouveaux praticiens, sa localisation définitive au 825 route de Valmont à Fécamp, et son dimensionnement global, dans le cadre du projet de restructuration du site du siège de l'Agglomération qui l'accompagne (démolition des ateliers du siège et d'une partie de bureaux comprise dans ces ateliers).

Par délibération en date du 11 décembre 2025, le même Conseil communautaire a arrêté le programme de l'opération et l'enveloppe financière y afférent.

Par délibération du Bureau communautaire en date du 11 février 2026, le lancement du concours d'architectes ainsi que ses modalités de déroulement ont été autorisées.

Le concours d'architectes lié au projet a été lancé sur la base du programme de l'opération arrêté et le jury final d'attribution associant élus et architectes composant le jury s'est tenu le 1^{er} juillet dernier.

Afin de poursuivre les démarches de l'opération et sa mise en œuvre opérationnelle, il y a lieu dans le cadre des procédures liées, de donner expressément au Président la compétence pour désigner le lauréat, engager les négociations avec celui-ci en vue de la conclusion du marché et attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

Il s'agit également pour la continuité de la procédure de l'autoriser à prendre, dès lors que les crédits sont inscrits au budget en autorisation de programme, toute décision relative à la préparation, à la passation (y compris l'attribution), à l'exécution et au règlement du marché de maîtrise d'œuvre. De lui permettre de prendre toute décision relative aux éventuels avenants ou ordres de service. Enfin de porter ces décisions à la connaissance de

la SHEMA mandataire de l'Agglomération et autoriser cette dernière, en sa qualité de mandataire, à les signer, les notifier et les exécuter dans le cadre de ses attributions.

Considérant l'ensemble de ces éléments ;

Considérant l'intérêt s'attachant à la réalisation de ce projet et les besoins auxquels il répond ;

Considérant les délibérations antérieures du Conseil communautaire et du Bureau relatives au développement de ce projet et notamment celle du 23 juin 2025 (délibération N°2025/125C), du 11 décembre 2025 (délibération N°2025/195C) et du 11 février 2026 (2026/06B) ;

Considérant le déroulé du concours d'architectes lancé et le résultat du jury ;

Considérant les dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux procédures de concours de maîtrise d'œuvre ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ donne expressément à Monsieur le Président la compétence pour désigner le lauréat du concours d'architectes lancé, engager les négociations avec celui-ci en vue de la conclusion du marché et attribuer le marché de maîtrise d'œuvre ;
- ✚ autorise le versement des primes prévues au règlement du concours de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 25 000 € HT (montant découlant des calculs réglementaires) par candidat admis à remettre une offre, les prestations remises par les candidats ayant été jugées conformes aux exigences du règlement du concours, conformément aux modalités fixées par celui-ci et aux crédits inscrits à cet effet au budget général et aux budgets annexes de la Communauté d'Agglomération.
- ✚ autorise Monsieur le Président à prendre, dès lors que les crédits sont inscrits au budget, toute décision relative à la préparation, à la passation (y compris l'attribution), à l'exécution et au règlement du marché de maîtrise d'œuvre ;
- ✚ permet à Monsieur le Président de prendre toute décision relative aux éventuels avenants ou ordres de service ;
- ✚ autorise Monsieur le Président à porter ces décisions à la connaissance de la SHEMA, mandataire de l'Agglomération, et autoriser cette dernière, en sa qualité de mandataire, à les signer, les notifier et les exécuter dans le cadre de ses attributions.

Monsieur le Président indique que cette délibération a été adoptée lors d'une précédente séance mais qu'il est demandé des précisions dans le cadre du code des marchés.

Monsieur Christophe CARDON précise que la délibération adoptée était à caractère général pour autoriser le lancement du concours et la signature des marchés y afférents. Le mandataire demande de préciser les éléments de manière détaillée pour éviter tous risques de contentieux juridiques liés à l'attribution du marché.

Vote du Bureau : Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle qu'il y aura démolition avant la construction du nouveau bâtiment et que des nouveaux bâtiments seront également réalisés sur le site de Colleville afin d'accueillir les espaces verts, les bacs ainsi que les bennes OM à mettre à l'abri.

Monsieur le Président ajoute que les bureaux sont adaptés en fonction des besoins et que certains seront démolis lors des travaux. Des algécos seront installés le temps des travaux.

Monsieur le Président remercie les membres du Bureau communautaire et souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le Président

Laurent VASSET



La Secrétaire de séance

Estelle GUENOT

